

QF :

Tarif à appliquer :

TARIFICATION SOLIDAIRE

CANTINE (Brousse – St Jean des Ollières – Sugères)

GARDERIE (Brousse – St Jean des Ollières)

Pour la garderie de SUGERES dossier spécifique – Site Agglo Pays d’Issoire

Remplir un dossier unique pour tous les enfants de la famille

A retourner au SIVU du RPI – Le Bourg 63490 BROUSSE / mail : brousse.sivu@gmail.com

Date limite de retour fixée au 28 juin 2023

Vu les délibérations des communes de BROUSSE, SAINT JEAN DES OLLIERES et SUGERES en date respectivement du 15 mai 2020, du 11 mai 2020 et du 14 mai 2020, validant l’application de la tarification solidaire.

Renseignements administratifs

Responsable légal 1 : Père Mère Autre (précisez).....

Nom :

Prénom :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Adresse :

.....

Téléphone fixe : Téléphone portable :

Courriel :@.....

Profession : Catégorie socio-professionnelle :

Responsable légal 2 : Père Mère Autre (précisez)

Nom :

Prénom :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Adresse :

.....

Téléphone fixe : Téléphone portable :

Courriel :@.....

Profession : Catégorie socio-professionnelle :

Afin de connaître les enfants concernés, merci de remplir la fiche au verso :

ENFANTS SCOLARISES à l'école, au collège ou au lycée A CHARGE

Enfant 1 :

Nom : Prénom :

Né(e) le :

Etablissement fréquenté à la rentrée 2023 :

Classe :

Enfant 2 :

Nom : Prénom :

Né(e) le :

Etablissement fréquenté à la rentrée 2023 :

Classe :

Enfant 3 :

Nom : Prénom :

Né(e) le :

Etablissement fréquenté à la rentrée 2023 :

Classe :

Au-delà de 3 enfants, veuillez renseigner toutes les informations nécessaires sur papier libre.

PIECES JUSTIFICATIVES à JOINDRE au DOSSIER

Veuillez cocher les cases concernées :

- J'ai complété toutes les informations nécessaires au dossier d'inscription
- Je joins mon attestation de quotient familial CAF ou MSA
- Je choisis le tarif spécifique ASE
- Je ne joins rien au dossier (j'ai bien noté que je serai sur la tranche maximale du QF et que le tarif le plus élevé s'appliquera)

NB : Si vous avez plusieurs enfants scolarisés, un seul formulaire suffit.

Tant que votre dossier n'est pas complet, il ne sera pas validé. Un courrier ou courriel vous sera adressé pour réclamer les pièces manquantes.

Sanctions pénales en cas de fausse déclaration : application de l'article 441-6 du Code pénal, lequel prévoit que : « Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende. Est puni des mêmes peines le fait de fournir sciemment une fausse déclaration ou une déclaration incomplète en vue d'obtenir ou de tenter d'obtenir, de faire obtenir ou de tenter de faire obtenir d'une personne publique, d'un organisme de protection sociale ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, une prestation, un paiement ou un avantage indu. »

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification de vos informations et d'opposition au traitement auprès du Syndicat gestionnaire du Regroupement pédagogique. Pour réclamation, vous pouvez vous adresser à la CNIL 3 place de Fontenoy TSA 80715 75334 PARIS

Fait à, le

Signatures :

Représentant légal 1

Représentant légal 2